



DONNÉES EUROSTAT 2019 – SEPTEMBRE 2021

Rédaction et conception
Centre Inffo

La formation professionnelle en **ITALIE**

L'Italie est une république dotée d'un système parlementaire à deux chambres. Le pays compte 20 régions, dont 5 autonomes, qui ont leurs propres pouvoirs et fonctions, 10 aires métropolitaines, des provinces et des communes. Sa langue officielle est l'italien.

La filière professionnelle initiale en Italie est accessible à partir du deuxième cycle de l'enseignement secondaire. En 2019, le taux d'élèves au sein des cursus professionnels représentait 54 % du nombre total d'élèves dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire.

Cette publication bénéficie d'un financement de la Commission européenne dans le cadre du réseau Euroguidance.



Commission
européenne





VUE D'ENSEMBLE



À la fin du premier cycle de l'enseignement secondaire, les élèves peuvent s'orienter vers **la formation professionnelle** initiale afin d'obtenir des diplômes ou attestations du niveau EQF 3 au 4 et permettant un accès au marché du travail et/ou une poursuite d'étude. Ces certifications sont toutes ouvertes à l'apprentissage de type 1 qui en Italie désigne l'apprentissage débouchant sur l'obtention des qualifications, diplômes ou attestations suivants :

- **Attestato di qualifica di operatore professionale** : Cette attestation octroie une qualification professionnelle de niveau EQF 3. Elle s'obtient en trois ans. Son détenteur peut continuer les études ou entrer sur le marché du travail.
- **Diploma professionale di tecnico** : Il s'agit d'un diplôme de niveau EQF 4 qui donne le statut de technicien professionnel. Il se prépare sur quatre ans et permet de poursuivre les études post secondaire de niveau EQF 4, ou d'entrer sur le marché du travail.
- **Technical education diplomas** : Il s'agit de diplômes de niveau EQF 4, qui s'obtiennent en cinq ans. Ils permettent de poursuivre les études de niveau supérieur (EQF 5).



L'apprentissage en Italie se décline sous trois types, en fonction du public et de l'objectif visé. Ce sont des modalités d'accès à la qualification :

- Type 1 : désigne l'apprentissage débouchant sur l'obtention des qualifications, diplômes ou attestations qui sont des qualifications aux niveaux secondaire supérieur et post-secondaire
- Type 2 : Apprentissage professionnel (*Apprendistato professionalizzante*), qui débouche sur une qualification professionnelle.
- Type 3 : Apprentissage de l'enseignement supérieur/de l'enseignement et de la recherche, pour les qualifications et/ou diplôme de niveau supérieur (*Apprendistato di alta formazione e ricerca*).

L'âge minimum d'accès à l'apprentissage est de 15 ans pour le type 1, 18 ans pour le type 2 et 3.

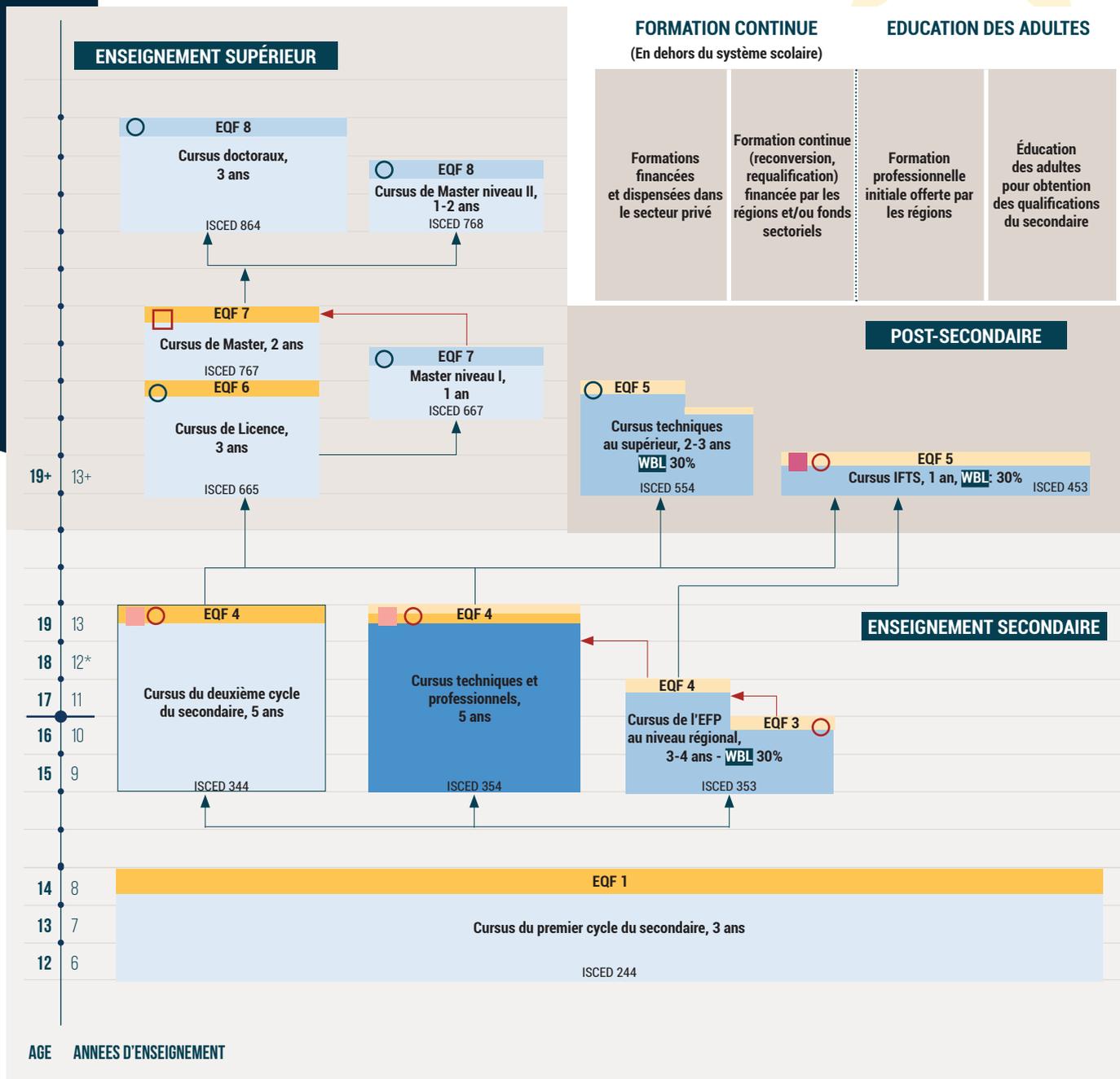
Pour le type 1, les apprentis signent un contrat qui fait d'eux des salariés et étudiants à la fois. Ils bénéficient à ce titre d'avantages liés à ce statut (salaire fixé par les conventions collective, sécurité sociale, etc.). Plusieurs mécanismes d'incitation sont en mis en place pour favoriser l'apprentissage. Faire signer un apprentissage de type 2 à l'issue d'un apprentissage de type 1, ouvre la voie à une déduction sur les charges sociales pour les employeurs. Les périodes d'alternance entre l'établissement de formation et l'entreprise diffèrent selon les régions et dépendent du programme et des capacités d'accueil des entreprises.



L'éducation des adultes comprend des formations formelles conduisant à des qualifications (EQF 4) de l'enseignement secondaire. Elles sont dispensées dans les centres provinciaux pour l'instruction des adultes (*centri provinciali per l'istruzione degli adulti - CPIA*), créés et contrôlés par le ministère en charge de l'Éducation. Par ailleurs, dans le cadre de l'apprentissage tout le long de la vie, les demandeurs d'emploi peuvent accéder depuis 2011 à des formations par apprentissage. La formation continue est quant à elle, axée sur les besoins des employés et leur adaptation au travail dans certains secteurs (santé, sécurité etc.) où il y existe une obligation de formation.

Enseignement et formation professionnels

en **ITALIE**



- Coursus d'enseignement général
- Coursus de l'EFP
- Coursus combinant l'EFP et l'enseignement général
- Accessible aux adultes
- Qualifications professionnelles reconnues
- Qualifications permettant la poursuite d'études N+1
- Coursus donnant accès à l'enseignement supérieur
- Certains coursus sont dits «Laurea Magistrale course» et permettent de s'orienter vers la recherche.

- Admission sur évaluation des compétences
- Fin de l'éducation obligatoire
- Progression possible
- * Droit/Obligation à l'éducation pendant 12 ans ou jusqu'à la première qualification professionnelle
- Apprentissage type 1 possible
- Apprentissage type 3 possible
- Durée de la formation liée aux acquis de l'apprenant
- WBL Formation sur le lieu du travail ou en établissement (pratique)

SOURCE : CEDEFOP/REFERNET - SPOTLIGHT 2021



Les acteurs du système de la formation professionnelle en Italie sont :

- L'Etat à travers les ministères en charge de l'éducation et du travail, qui fixe les principes généraux du secteur
- L'Institut national de l'analyse des politiques publiques dont la mission est de contrôler la formation continue, la formation technique, l'apprentissage etc.
- Les régions et provinces autonomes qui ont le pouvoir de légiférer sur la formation professionnelle et qui sont responsables à leur échelle, du déploiement de la politique en matière de formation professionnelle.
- Les partenaires sociaux jouent un rôle assez large, notamment en faisant des recommandations sur la conception de politiques liées à l'emploi et à la formation professionnelle.



Le financement de la formation professionnelle relève des régions, du ministère en charge de l'éducation et du ministère du travail. Environ 15 millions par an sont distribués aux régions et aux provinces dans le cadre de l'apprentissage. Le montant est attribué au prorata du nombre d'apprentis sur leur territoire de compétence. Les entreprises du secteur privé doivent verser à l'Institut pour la sécurité sociale (*Istituto Nazionale per la Previdenza Sociale - INPS*) une contribution à hauteur de 0,3 % de la masse salariale pour le financement de la formation continue.



Le marché de la formation professionnelle est ouvert tant aux institutions publiques que privées (écoles, universités, entreprises etc.). En outre, les centres provinciaux ont des offres de formation professionnelle pour adultes sous la responsabilité du ministère de l'éducation.



Vocational education and training in Europe - Italy : <https://www.cedefop.europa.eu/en/tools/vet-in-europe/systems/italy>

Cedefop european database on apprenticeship schemes – Italy : <https://www.cedefop.europa.eu/en/publications-and-resources/data-visualisations/apprenticeship-schemes/country-fiches/italy>

National Education systems – Italy overview : https://eacea.ec.europa.eu/national-policies/eurydice/content/italy_en



La validation des acquis est établie par un décret interministériel de juin 2015. Depuis, les régions ont la charge de contextualiser les approches et les outils en la matière, selon leurs besoins. Pour contribuer au développement et à la standardisation de certaines pratiques, une plateforme MOOC (Massive online open courses) a été mise en place pour les prestataires.



Un cadre national de certification a été mis en place en Italie. Les descripteurs de niveaux sont l'autonomie et la responsabilité, les aptitudes et les savoirs. Les référentiels de certification sont rédigés par le ministère en charge de l'éducation. La conférence Etat-régions a défini par un accord, des normes minimales d'éducation et de formation (applicables au niveau national) pour l'accès aux profils professionnels nationaux et certifications correspondantes inscrites au Répertoire des certifications établi en 2011.



Le système **d'assurance qualité** est assuré par deux acteurs :

- L'institut national pour l'évaluation du système d'éducation et de formation (INVALSI) qui assure la coordination de l'évaluation de l'enseignement et la formation professionnelle en définissant des indicateurs objectifs permettant de juger de la qualité du système de formation.
- L'Institut national de documentation, d'innovation et de recherche en éducation (INDIRE) dont le rôle est d'assurer l'amélioration du système d'enseignement en travaillant à la formation du personnel enseignant.



SPÉCIFICITÉS

- Perméabilité entre l'enseignement général et l'enseignement professionnel
- L'**Apprentissage** se décline sous trois types et modalités distincts
- La **gouvernance du système** se fait à plusieurs échelles avec une forte implication des régions autonomes. Accords entre les ministères en charge de l'éducation et du travail d'une part, et les régions d'autre part, pour définir des objectifs communs et assurer une meilleure coordination aux différents niveaux d'intervention.
- La **validation des acquis** : Pour contribuer au développement de certaines pratiques, une plateforme MOOC (Massive online open courses) a été mise en place pour les prestataires.